

Le revenu à l'âge de la retraite : Quel est le « niveau de vie » des retraité.e.s ?

« Le niveau de vie des retraité.e.s dépasse celui de la population active... Pour la 1ère fois », nous dit-on.

Après avoir évoqué la « silver économie » dans la publication précédente, voici les chiffres de la DREES (1) publiés en 2021 (2) sur « le niveau de vie des retraités » :

On peut y constater que « le niveau de vie médian des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. »

Soit en moyenne, un écart de 73 € par mois.

Cette analyse de la DREES sur « Le niveau de vie des retraités » (2) renvoie plus précisément à l'enquête de l'Insee de 2018 sur les revenus fiscaux et sociaux. (3)

Je cite l'Insee : «*En 2018, le niveau de vie des personnes de 65 ans ou plus (4) est de 25 530 euros en moyenne, soit 2 128 euros par mois. Leur taux de pauvreté* est de 8,6 %** (soit 1 067 000 personnes pauvres). Cette proportion est plus faible que pour l'ensemble de la population (14,8 %), car ces ménages sont souvent plus petits et des allocations garantissent le minimum vieillesse.*» (Fig. 1 et 2)

Dans l'ensemble de la population, le niveau de vie moyen est de 24 650 € par an.

*On établit un seuil de la pauvreté à 1036 € par mois.

**8,6 % versus 8 % selon les calculs de la DREES (2)

Après redistribution, le taux de pauvreté des personnes âgées vivant à domicile **seules** en France métropolitaine s'établit à 13,7 % (élevé à 20,7 % avant redistribution). Pour des personnes âgées vivant à domicile **en couple** et toujours après redistribution, il est de **4,3 %**. (2)

En 2018, 22 % des personnes retraitées ont un niveau de vie égal ou supérieur à 2570 € par mois. Leur niveau de vie médian est de 2220 € par mois. 13 % des personnes retraitées ont un niveau de vie inférieur à 1180 € par mois. Leur niveau de vie mensuel médian est de 1020 €. (2)

Tel que calculé pour le mesurer, ne pas confondre toutefois ce niveau de vie (moyen ou médian) avec la pension de retraite. En effet, « l'examen des seules pensions de retraite ne rend pas compte précisément du niveau de vie des retraités. » (5)

(1) DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques – Ministère des Solidarités et de la Santé <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

(2) Le niveau de vie des retraités - Drees – 2021 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/panoramas-de-la-drees/les-retraites-et-les-retraites-edition-0>

(3) Enquête Revenus fiscaux et sociaux – Insee-DGFIP... in Revenus et patrimoine des ménages : Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées - Coll. Insee Références - 21/05/2021

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371241?sommaire=5371304>

Comparativement à l'ensemble de la population, par catégorie sociale et pour les retraités entre autres, on pourra aussi se référer à la même enquête EFRS en 2018 in Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2018 – Coll. Insee Première - 9/09/2020

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4659174?sommaire=4774594#titre-bloc-16>

(4) Note méthodologique de l'Insee :

« En 2018, l'enquête s'appuie sur un échantillon de 50 300 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans abri, et recouvre une population de 63,1 millions de personnes fin 2018. »

« Cette analyse ne tient pas compte de l'avantage que représente le fait d'être propriétaire de son logement, du point de vue du niveau de vie. Comme les retraités sont davantage propriétaires que l'ensemble de la population, en tenir compte augmenterait encore l'écart entre les retraités et l'ensemble de la population.

Note : La prise en compte de cet avantage se fait habituellement en ajoutant aux revenus des propriétaires un « loyer imputé », c'est-à-dire un loyer qu'ils se verseraient à eux-mêmes, compte tenu de la valeur qu'aurait leur logement sur le marché locatif. » (Source : DREES)

(5) L'indicateur utilisé pour le revenu disponible d'un ménage :

« Le revenu disponible correspond aux ressources dont le ménage dispose pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants), les revenus de remplacement (allocations chômage, préretraites, retraites, pensions d'invalidité), les pensions alimentaires, les revenus du patrimoine et les prestations sociales monétaires non contributives (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux, prime d'activité, Garantie jeunes), nets des impôts directs et des cotisations et contributions sociales. » (Source : DREES)

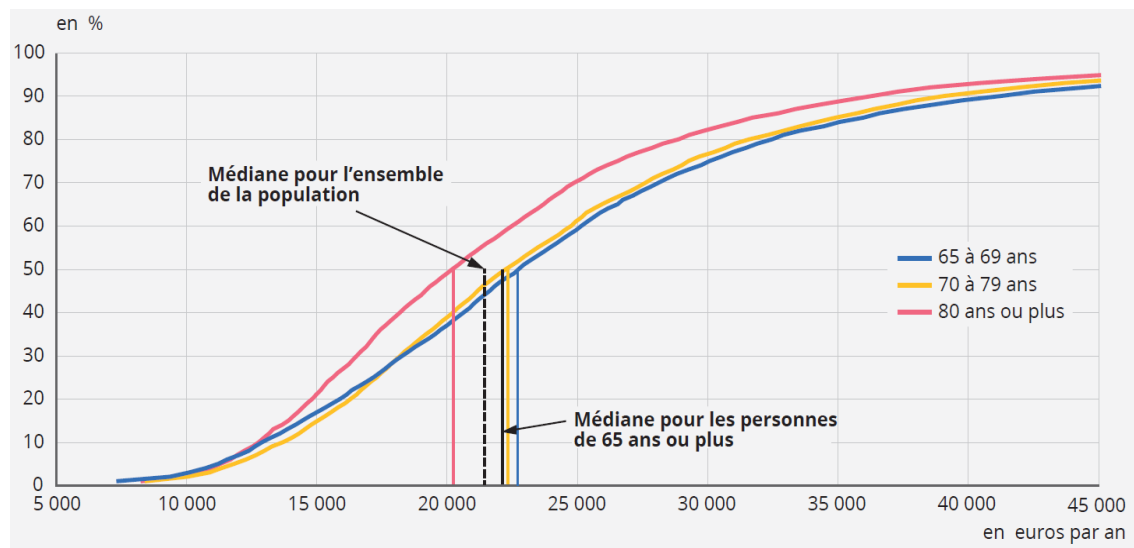
Figure 1 - Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées vivant à domicile en 2018

Figure 1 - Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées vivant à domicile en 2018						
	Niveau de vie moyen (en euros par an)		Nombre de personnes (en milliers)	Répartition des personnes (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
	Moyenne	Médiane				
65 à 69 ans	26 660	22 750	3 774	6,0	9,5	359
70 à 74 ans	26 130	22 340	3 113	4,9	7,3	226
75 à 79 ans	25 600	22 200	2 063	3,3	7,0	145
80 ans ou plus	23 730	20 210	3 466	5,5	9,7	337
Ensemble des personnes âgées	25 530	21 830	12 416	19,7	8,6	1 067
Ensemble de la population	24 650	21 250	63 140	100,0	14,8	9 327

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; hors personnes vivant en communauté (Ehpad, maisons de retraite, etc.).

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

Figure 2 - Répartition des niveaux de vie des personnes âgées vivant à domicile en 2018



Lecture : en 2018, la moitié des personnes de 70 à 79 ans ont un niveau de vie annuel inférieur à 22 260 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; hors personnes vivant en communauté (Ehpad, maisons de retraite, etc.).

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.